

Organismes et lieux de formation

Ufcv PACA

18 rue Catherine Ségurane – 06300 NICE
Tél : 04 83 76 09 82
formationpro-paca@ufcv.fr
Contact : Marie VICTOR



CMAR

Avenue des Frères Lumière
Agence de la Valette
83160 La Valette-du-Var

Ligue Sud de Voile

CREPS d'Antibes
06601 Antibes.



Descriptif de la formation

- Découvrir les métiers des activités de la mer, et plus particulièrement la Voile sportive et la Plaisance.
- Acquérir les savoirs et les aptitudes préparatoires aux métiers du secteur de l'animation socioculturelle, de la voile sportive et du nautisme
- Elaborer son projet professionnel de retour à l'emploi et/ou d'entrée en formation qualifiante.

Formacode : 44067
Autorité de certification :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N550>

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 21/03/2022

Date de fin : 30/09/2022

► Enseignement théorique et pratique en mer : 777 heures.

► Stage en entreprise, immersion : 168 heures.

Durée totale de la formation : 945 heures.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 **cette formation centrée autour des activités en milieu marin, les candidats seront susceptibles de partir plusieurs jours en mer. Ils seront également amenés à travailler les mercredis, les vacances scolaires, en soirée ainsi que les week-ends.**

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

► **Label qualité OPQF** Certificat n° 17 AP 004174

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Formation gratuite

La formation est gratuite, financée par le Conseil Régional dans le cadre du Fond d'Innovation pour la Formation professionnelle.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

Conditions d'accès à la formation

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports nautiques datant de moins de 1 an à la date de l'entrée en formation,
- Présenter l'attestation de 50 mètres natation.
- La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée.
- Il vous sera également demandé de satisfaire aux exigences du Service de Santé des Gens de la Mer (SSGM) de votre département. Vous pouvez consulter le site Service de Santé des Gens de la Mer ou scanner le QR code ci-contre.



Conditions d'admission - Sélections

La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi : les jeunes de moins de 26 ans, mais aussi les adultes, ayant validé un projet professionnel dans le domaine auprès d'un prescripteur.
Il faut donc disposer d'une orientation émise par un Conseiller en Evolution Professionnelle d'une structure à laquelle il est confié une mission d'accueil et d'orientation (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE, ...etc.), répondre aux conditions d'accès, et se présenter à un entretien de motivation le **04/03/2022**.

► **Positionnement et individualisation des contenus en formation** : 21, 22 et 23 Mars 2022.

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

Organisée par la Ligue de Voile, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Ufcv, cette formation est très centrée sur la pratique et l'immersion dans le milieu naturel.

Elle permet de conforter un projet professionnel dans les métiers de la mer et d'acquérir une expérience pratique et concrète dans les activités du nautisme. Le parcours de formation inclut donc différentes certifications pour permettre le renforcement des compétences dans les différents domaines.

► Certificats :

La formation « Initiation aux métiers du Nautisme, de l'Animation et de la Voile en région SUD PACA » inclut les certifications suivantes :

- **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)**
- **Certificat de Formation de Base à la Sécurité** (Pour les personnels embarqués à bord des navires, CFBS),
- **Base BAFA** – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur,
- **Permis côtier,**
- **Certificat Restreint de Radiotéléphonie** (Formation radio),
- **Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires (BACPN)**
- **Certificat Restreint d'Opérateur (CRO)**

► Contenus spécifiques aux métiers :

- Techniques d'animation socio-culturelle et sportive : ateliers, activités, jeux en milieu marin,
- Technique d'accompagnement et d'intégration sportive des personnes en situation de handicap,
- Connaissance du secteur,
- Connaissance des métiers de la mer,
- Connaître l'environnement, les usages et activités de la mer et du rivage,
- Navigation sur différents supports en mer,
- Matelotage,
- Sécurité en mer,
- Météorologie,
- Protection de l'environnement,
- Animation Touristique
- ...etc.

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

- L'Ufcv centralise les inscriptions.
- Retrait des dossiers directement sur le site internet www.formation-professionnelle.ufcv.fr ou à formationpro-paca@ufcv.fr
- Clôture des inscriptions : **28/02/2022**
- Informations collectives :

LES DATES SERONT DEFINIES ULTERIEUREMENT, SE RAPPROCHER DE L'UFCV OU DE VOTRE PRESCRIPTEUR (MISSION LOCALES, POLE EMPLOI, PLIE, CAP EMPLOI...ETC.) POUR PLUS D'INFORMATIONS.

Les emplois / débouchés

- **Dans les métiers de l'animation :**
Le candidat peut travailler par la suite dans des associations socioculturelles, des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), des maisons de quartiers, des centres sociaux, des maisons pour tous, ainsi que dans des services animation-jeunesse en qualité d'animateur,
- **Dans les métiers de la voile sportive :**
Le candidat peut travailler par la suite dans des associations sportives et des clubs affiliés à la Fédération Française de Voile comme animateur, éducateur sportif et / ou moniteur spécialisé dans l'encadrement des activités de voile,
- **Dans les métiers du nautisme :**
Le candidat peut travailler dans des entreprises de marine marchande, en plaisance, yachting. Dans la construction, l'entretien et la réparation de bateaux, ainsi que dans les métiers de services aux plaisanciers.

Poursuite de formation

La formation « *Initiation aux métiers du Nautisme, de l'Animation et de la Voile* » permet la découverte de différents métiers et facilite l'accès à différentes formations à l'animation, aux sports nautiques, ainsi qu'au nautisme, selon les projets, les compétences et l'expérience de chacun.

- **Pour les métiers de l'animation :**
La validation du PSC1 ainsi que du Base BAFA permettra au candidat de poursuivre son cursus avec un CPJEPS (niveau 3), ou avec les différents BPJEPS spécialité Animateur (niveau 4).
La formation permet également de poursuivre son cursus avec un BPJEPS (niveau 4) spécialité Educateur Sportif
- **Pour les métiers de la voile sportive :**
La formation « *Initiation aux métiers du Nautisme, de l'Animation et de la Voile* » offre également la possibilité de se préparer aux épreuves de sélections de la formation CQP Initiateur Voile ainsi que du BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention « Voile multi-supports jusqu'à 6 miles nautiques d'un abri » (niveau 4). En effet, les candidats vont pouvoir pratiquer la voile pendant plus de 200 heures afin de s'entraîner aux épreuves de démonstration technique, et ils pourront également à la sortie de formation justifier du diplôme PSC1 et du permis côtier, prérequis aux deux formations.
- **Pour les métiers du nautisme :**
Notamment pour les métiers d'entretien et de réparation des bateaux, le candidat peut continuer son cursus avec le Brevet de mécanicien bateau 250Kw (niveau 3) et 750Kw (niveau 3) afin de se former aux métiers d'officier chargé du quart à la machine, ou second mécanicien, ou chef mécanicien sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW ou 750kW (en fonction du diplôme).
- **Pour les métiers de service aux plaisanciers :**
Il est possible de continuer son cursus avec le certificat de matelot de pont (niveau 3). Ce diplôme permet d'exercer le métier de matelot sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.

Les diplômes de capitaine 200 et 200 Voile (niveau 3) qui permettent de devenir marins et d'exercer des fonctions au pont en tant qu'officier chef de quart à la passerelle, second capitaine ou capitaine sur des navires armés au commerce de jauge brute inférieure à 200, allant au plus à 20 milles des côtes.

Ils donnent la possibilité également d'occuper des fonctions à la machine en tant qu'officier chargé de quart, de second mécanicien ou chef mécanicien sur tout navire d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW, ou bien encore d'exercer des fonctions de commandement sur des navires armés aux cultures marines.

📅 Planning de la formation

Sous réserve de modifications

MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
1-mars		1-avr	C V	1-mai	Fête du Travail	1-juin	Récupération	1-juil	C N	1-août	E E	1-sept	C N
2-mars		2-avr		2-mai	C V	2-juin	Récupération	2-juil		2-août	E E	2-sept	C N
3-mars		3-avr		3-mai	C V	3-juin	Récupération	3-juil		3-août	E E	3-sept	
4-mars		4-avr	C V	4-mai	C V	4-juin		4-juil	C A	4-août	E E	4-sept	
5-mars		5-avr	C V	5-mai	C V	5-juin	Pentecôte	5-juil	C A	5-août	E E	5-sept	C N
6-mars		6-avr	C V	6-mai	C V	6-juin	Lundi de Pentecôte	6-juil	C A	6-août		6-sept	C N
7-mars		7-avr	C V	7-mai		7-juin	C V	7-juil	C A	7-août		7-sept	C N
8-mars		8-avr	C N	8-mai	Victoire 1945	8-juin	C V	8-juil	C A	8-août	E E	8-sept	C N
9-mars		9-avr		9-mai	E E	9-juin	C V	9-juil		9-août	E E	9-sept	C N
10-mars		10-avr		10-mai	E E	10-juin	C V	10-juil		10-août	E E	10-sept	
11-mars		11-avr	C N	11-mai	E E	11-juin		11-juil	C A	11-août	E E	11-sept	
12-mars		12-avr	C N	12-mai	E E	12-juin		12-juil	C A	12-août	E E	12-sept	C N
13-mars		13-avr	C N	13-mai	E E	13-juin	C V	13-juil	C A	13-août		13-sept	C V
14-mars		14-avr	C N	14-mai		14-juin	C V	14-juil	Fête Nationale	14-août		14-sept	C V
15-mars		15-avr	C N	15-mai		15-juin	C V	15-juil	C A	15-août	Assomption	15-sept	C V
16-mars		16-avr		16-mai	E E	16-juin	C V	16-juil		16-août	E E	16-sept	C V
17-mars		17-avr	Pâques	17-mai	E E	17-juin	C V	17-juil		17-août	E E	17-sept	
18-mars		18-avr	Lundi de Pâques	18-mai	E E	18-juin		18-juil	C V	18-août	E E	18-sept	
19-mars		19-avr	C N	19-mai	E E	19-juin		19-juil	C V	19-août	E E	19-sept	C V
20-mars		20-avr	C N	20-mai	E E	20-juin	C N	20-juil	C V	20-août		20-sept	C V
21-mars	C A	21-avr	C N	21-mai		21-juin	C N	21-juil	C V	21-août		21-sept	C A
22-mars	C A	22-avr	C N	22-mai		22-juin	C N	22-juil	C V	22-août	C N	22-sept	C A
23-mars	C A	23-avr		23-mai	C A	23-juin	C N	23-juil		23-août	C N	23-sept	C A
24-mars	C A	24-avr		24-mai	C A	24-juin	C N	24-juil		24-août	C N	24-sept	
25-mars	C A	25-avr	C A	25-mai	C A	25-juin		25-juil	C V	25-août	C N	25-sept	
26-mars		26-avr	C A	26-mai	C A	26-juin	C V	26-juil	C V	26-août	C N	26-sept	C A
27-mars		27-avr	C A	27-mai	C A	27-juin	C N	27-juil	C V	27-août		27-sept	C A
28-mars	C V	28-avr	C A	28-mai	C A	28-juin	C N	28-juil	C V	28-août		28-sept	C A
29-mars	C V	29-avr	C A	29-mai	C A	29-juin	C N	29-juil	C V	29-août	C N	29-sept	C A
30-mars	C V	30-avr		30-mai	C A	30-juin	C N	30-juil		30-août	C N	30-sept	C A
31-mars	C V			31-mai	Récupération			31-juil		31-août	C N		

Volume heures / organismes		
A	Temps animation socioculturelle et projet professionnel	273
V	Temps de pratique de la voile et du sport nautique	252
N	Temps de formation activités de nautisme	252

Centre	777
Stages	168
Total	945